

PROCES-VERBAL CNR N° 3 19 JUIN 2021 SIEGE FFA

Présidence Philippe Pellois

Présents

Membres permanents

Patricia Alt, Philippe Bellessort, Jean-Jacques Cachou, Bruno Daunois, Christophe Desnoes, Fabrice Dubuisson, Nicolas Pin, Jean-Yves Quemener

Invités permanents

Michel Huertas (Vice-président FFA), Jean-Jacques Godard

Membres associés

Patrice Binelli (DTN), Sylvaine Bon (DG), Olivier GUI (DTN), Adrien Tarenne (DG)

Excusés

Jean François Delasalle, Olivier Gaillard, Christine Mannevy, Jean-Louis Pranon, Jean-Pierre Watelle (membres permanents), Philippe Boidé (DG), Annette Sergent (Invitée)

1. MOT DE BIENVENUE

Le président de la CNR accueille les membres de la commission et dit son plaisir à retrouver chacun pour cette première réunion en présentiel.

Il rappelle que de très nombreuses réunions ont été tenues en visioconférence par les différents groupes de travail et remercie de nouveau chacun pour le travail accompli.

2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION n°2 DU 24 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la réunion n° 2 du 24 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sa mise en ligne sur le site de la FFA a entraîné des remarques d'un lecteur (affichant des compétences de classeur IAU) sur la partie traitant de l'ultra ; une réponse lui a été apportée par Jean-François Delasalle lui proposant un travail en concertation sur ce domaine.

3. ACTUALITES CNR

Création d'une adresse de messagerie par championnat de France

Afin de ne pas encombrer la messagerie cnr@athle.fr, une adresse spécifique par championnat va être créée, permettant aux seuls délégués concernés et au président de la CNR d'être destinataires des messages. Par contre, si le sujet est susceptible d'intéresser l'ensemble de la CNR, cette dernière sera mise en copie de la réponse par le délégué.

Les adresses spécifiques championnats de France seront indiquées dans les informations spécifiques de l'épreuve.

Mail retour CNR

Un président de CRR a adressé au président de la CNR un message lui reprochant un manque de communication sur la procédure de labellisation. En effet, la validation du nouveau guide des labels n'ayant pu être effectuée par le Bureau Fédéral de mai dernier, les CRR manquaient d'informations sur les nouveaux délais proposés pour effectuer une demande de label.

→ *Un échange téléphonique a eu lieu et une réponse écrite lui a été apportée ; le problème est résolu et nous veillerons désormais à anticiper davantage.*

Décret 2020 - 1828

Ce décret porte notamment sur l'interdiction de mise à disposition sur nos courses de bouteilles en plastique à usage unique. Cette interdiction a pris définitivement effet au 1^{er} janvier 2021. Des conseils ont été adressés à l'ensemble des organisateurs pour privilégier l'autosuffisance ou à défaut la semi-autonomie.

→ *La mise à disposition de gobelets non plastique, distribués sans contact direct sur des tables où les athlètes pourront se servir, sera possible.*

Cahier des charges des Championnats de France

Ingrid Canpolat-Hourdeau indique avoir reçu de l'ensemble des délégués running les renseignements nécessaires à la rédaction des cahiers des charges pour 2022. Philippe Pellois remercie chacun d'avoir fait le nécessaire dans les délais. Il est demandé que l'ensemble des cahiers des charges soient adressés aux membres de la CNR.

Pénalités et disqualifications sur les épreuves en milieu naturel

Les juges-arbitres qui se déplacent sur les épreuves en milieu naturel voient apparaître dans les règlements de ces épreuves des pénalités liées à l'absence de matériel obligatoire ou facultatif : pénalités parfois, difficilement applicables. Dans un souci de sécurité et d'équité, il serait souhaitable de mettre à la disposition des organisateurs une grille de pénalités qui prenne en compte les distances des épreuves et l'importance du matériel.

→ *Patricia Alt a déjà commencé à travailler avec son groupe sur ce sujet. Philippe Pellois demande la participation d'organisateur et de trailers à ce groupe, ainsi que celle d'Adrien Tarenne.*

Cotation des qualifiés individuels France de trail

A titre exceptionnel en 2021, les Championnats de France de trail ont été ouverts à tous les athlètes titulaires d'une licence compétition 2022 (à partir de la catégorie espoirs). Néanmoins, une cotation avait été mise en place pour les qualifications aux championnats qui devaient se dérouler à Salers. Bien que contestée, cette cotation est intéressante. Elle permet aux trailers participant à une épreuve à label régional ou national de se qualifier en fonction de pourcentages définis qui seraient rentrés sur Logica. Des essais vont être effectués sur les prochains trails.

Adrien Tarenne précise qu'il existe un outil de cotation (ITRA). La FFA génère un fichier de résultats adressé à un prestataire externe, lequel applique un algorithme avant de retourner le fichier à la FFA avec la cotation.

Patricia Alt ajoute que nous avons besoin de réactivité compte-tenu du délai court entre le dernier trail qualificatif et les championnats. Fabrice Dubuisson évoque également que cette solution est payante pour l'organisateur.

Adrien Tarenne mentionne aussi l'index national running qui pourrait être utilisé pour les trails.

Développement : proposition d'accès à certaines épreuves piste pour les licenciés running

Dans le cadre de la relance de l'activité, certains clubs désiraient pouvoir intégrer des licenciés running sur des compétitions piste. Seuls les licenciés compétition ont accès aux épreuves se déroulant sur la piste. Fabrice Dubuisson indique que certains comités départementaux tolèrent des licenciés loisirs sur les championnats départementaux. Michel Huertas et Alain Talarmin ont échangé sur ce sujet. Il s'agit là d'une piste à explorer, avec toutes les précautions d'usage, qui pourrait permettre à des licenciés running de basculer vers des licences compétitions.

Certificat médical pour les mineurs (circulaire administrative)

Par décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive a été remplacé par un questionnaire de santé pour les mineurs. Jean-Jacques Cachou précise que ce décret est à effet immédiat ; les organisateurs devront conserver pendant 10 ans le questionnaire de santé et l'autorisation parentale. Michel Huertas rappelle que les clubs doivent aussi conserver pour la même durée la fiche d'inscription lors de la prise de licence.

Jean-Jacques Cachou attire l'attention sur les certificats médicaux, de plus en plus établis informatiquement et donc avec des signatures scannées ; cela aboutit à de grandes difficultés pour distinguer un faux certificat médical d'un vrai.

➔ *Il demande que le service juridique soit interrogé sur la responsabilité d'un organisateur qui ne se rendrait pas compte de la falsification d'un certificat.*

Le modèle de questionnaire de santé figure dans la circulaire administrative 2021 – 2022.

4. LABELS

Guide des labels

Le guide des labels 2022 est finalisé et disponible sur le site de la FFA. Merci encore à Bruno Daunois pour son investissement dans l'écriture et la mise en page de ce document.

La proposition de nouvelle tarification faite par le groupe de travail relative aux labels ayant été refusée par le Bureau fédéral (elle aboutissait à une augmentation de tarif pour les courses ayant moins de participants), il conviendra d'y retravailler afin de faire de nouvelles propositions pour les labels 2023.

➔ *Par ailleurs, nous n'avons pu présenter au Bureau fédéral la création d'un label international concernant les trails ; nous devons y revenir pour 2023.*

Jean-Jacques Cachou précise qu'il faudra également envisager en 2023 la composition des jurys sur les trails. En effet, avec la formation d'un nombre important de juges running compétition, il conviendra de constituer les jurys, non plus seulement avec des licenciés non formés, mais aussi avec ce corps de juges (starter, chronométreur, juge aux arrivées). Patricia Alt, délégué technique courses en milieu naturel, valide cette évolution nécessaire.

Philippe Pellois revient également sur la semestrialisation de la procédure d'octroi des labels ; celle-ci pose en effet problème dans l'élaboration des calendriers papier. Afin de ne pas bloquer la sortie de ces

calendriers, les courses à label validées uniquement en début d'année suivante pourront apparaître avec le libellé « sous réserve de validation ».

→ *Nicolas Pin va travailler sur ce point avec l'informatique. Philippe Pellois remercie, particulièrement à ce sujet, Dina Toledano et Philippe Guilbault pour leur écoute et le travail effectué pour le running.*

En outre, Michel Huertas rappelle que, lors de son allocution à la dernière Assemblée générale, André Giraud a abordé le fait pour les organisateurs de marquer une différence entre les droits d'inscription des licenciés FFA et ceux des non licenciés qui pourraient être majorés par rapport aux licenciés.

→ *Enfin, les juges-arbitres qui interviendront sur les prochaines courses à label devront vérifier que les règles concernant les jeunes athlètes sont bien respectées. Un second juge pourrait être nommé (modalités à définir en fonction des moyens dont disposent les CRR).*

Demandes d'annulation de labels

Deux organisations : Tout Rennes court et St Pol – Morlaix demandent l'annulation de leur label.

→ *La date limite du 31 décembre étant dépassée, Philippe Pellois prendra contact avec le président de la ligue afin d'avoir des précisions.*

5. COVID

Consignes ministérielles et protocole sanitaire

Une lettre d'information adressée à l'ensemble des organisateurs, cosignée par Michel Huertas et Philippe Pellois, rappelle à chacun de prendre connaissance des consignes ministérielles figurant dans deux documents officiels. Certains points d'organisation (épongeages, ravitaillements en course, pass sanitaire) y sont également précisés.

Référent COVID

Nous avons découvert la nécessité de saisir un référent COVID lors de la transmission des résultats. S'il reste obligatoire pour l'organisateur de désigner un référent COVID, désormais, il n'est plus indispensable d'identifier celui-ci sur le SIFFA.

6. CHAMPIONNATS DE FRANCE, CALENDRIER, AUTRES CHAMPIONNATS

Jean-Jacques Godard fait un point sur les différents championnats de France :

- pour 2021, tout est arrêté ;
- pour 2022, il reste beaucoup à faire et chacun est invité à participer à la recherche de candidats pour les organisations

A ce jour

- 10 kilomètres : Taulé-Morlaix est candidat mais la date est tardive (06/11/2022). Cholet pourrait se montrer intéressé, peut-être pour 2023.
- Semi-marathon : aucune candidature.
- Marathon : aucune candidature.
- Ekiden : la ligue de Bretagne a demandé le cahier des charges pour Saint-Malo. Cependant, la date envisagée (20/11/2022) est trop tardive.
- 100 km : aucun dossier de candidature n'a été retourné. Belvès et Millau s'étaient renseignés.

- 24 heures : Brive qui était retenu en 2021 pourrait-être reconduit pour 2022 (sous réserve de validation par le Bureau fédéral). Une autre candidature (Tullins) pourra être examinée pour 2023.
- Trail : la candidature de Salers est passée au Bureau fédéral du 8 avril dernier. Une autre candidature pourra être retenue pour 2023 (Forcalquier).
- Montagne : la candidature d'Arrens-Marsous au 12/06/2022 a été retenue (Sous réserve de validation par le Bureau fédéral).
- Cross : la candidature des Mureaux doit repasser au prochain Comité directeur. Une première réunion a eu lieu. Un repérage du parcours – différent du France 2015 – a été fait auparavant.
- Match inter-ligues : la candidature de Tours pour le 25/09/2022 a été retenue. Sous réserve de validation par le Bureau fédéral.

Autres épreuves

- Championnat d'Europe Masters Off Road Trail et Montagne : Chambéry-La Féclaz du 8 au 10 juillet 2022
- Championnat d'Europe des 24 heures : Albi les 22 et 23 octobre 2022
- Pour sa 50^{ème} édition, Auray-Vannes a montré son intérêt pour être candidat en 2024 pour les championnats de France de semi-marathon.
- Des contacts avec le président de la ligue de Bretagne sont en cours pour les championnats de France de cross en 2023.

➔ *Qualifications championnats de France de cross à Montauban : Nicolas Pin estime qu'il convient d'extraire rapidement les qualifications par ligues en repartant de ce qui avait été fait en 2020.*

Championnats de France de 10 kilomètres le 04/09/2021 : les licences 2021 – 2022 devront avoir été prises. Michel Huertas rappelle que les clubs peuvent se réaffilier prochainement. Ensuite, il est possible de saisir les pré-licences : ainsi, la licence est automatiquement validée dès le 1^{er} septembre. Il faudra néanmoins être très vigilant sur les mutations. Celles-ci ne peuvent être faites qu'à partir du 1^{er} septembre (Circulaire administrative). Les ligues devront se montrer très réactives en vue de la bonne prise en compte des mutations et aussi par rapport à l'athlète engagé par son ancien club (date limite d'engagement : 22 août) afin qu'il puisse courir sous ses nouvelles couleurs.

7. INFORMATIQUE

Prestataires leL (Inscription en Ligne) Chrono

- 4 nouveaux prestataires agréés : cela porte le nombre total à 64 prestataires agréés.
- 1 point de blocage dans la procédure d'agrément était le contrôle du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de chaque prestataire par le juridique, vérification qui n'a plus lieu. Jean-Jacques Cachou s'étonne et craint un risque juridique.
- Tous les contrats seront arrêtés en fin d'année (fin de la tacite reconduction).
- Une visioconférence est prévue le 1^{er} juillet avec tous les prestataires leL et chronométrie, le juridique et la DSI.

- Pour tous les championnats de France où l'engagement est enregistré par l'organisateur (Trail, CV, montagne, 100 km et 24 heures), nous proposons d'imposer aux organisateurs de traiter avec un prestataire d'inscription en ligne, ce qui signifie que cela doit être mentionné dans le cahier des charges. Pourquoi ?
 - on évite en amont que des athlètes non autorisés s'inscrivent sur ces championnats,
 - les infos licences sont vérifiées donc, le nom et le prénom sont corrects.

Calorg

Un e-mailing sera réalisé vers les CDR pour les informer : en effet, les organisateurs doivent inscrire leurs compétitions 2022, qu'elles aient ou non un label.

Fichier partagé pour le suivi des labels

Actuellement, le nombre d'annulations et de reports diminue.

Nous allons refaire une extraction de Calorg qui tiendra compte de toutes les modifications (reports et annulations) réalisées depuis le début de l'année.

→ Lorsque cette nouvelle extraction sera réalisée, il faudra alors tenir à jour le fichier partagé car ce dernier ne se synchronise pas avec Calorg/SIFFA.

8. REGLEMENTATION

Réglementation running 2022

Philippe Pellois demande à Jean-Jacques Cachou de remercier le groupe réglementation pour tout le travail accompli.

→ Ce dernier précise que le document de travail récupéré est à refaire totalement pour 2023.

Les mises à jour ont porté sur

- L'harmonisation entre réglementation et guide des labels
- Mise en accord avec les textes WA (renumérotation des règles)
- Remise en forme de quelques chapitres ou paragraphes
- Introduction de précisions sur le questionnaire de santé pour les mineurs,
- Suppression de la marche nordique des règlements running
- Ajout d'informations (gestion des déchets, courses virtuelles, courses en durée, etc.)
- Ajout de précisions sur les dossards (notamment dimensions)
- Refonte du tableau des distances de cross
- Introduction de zones de récupération des déchets (route, trails)
- Refonte du jury, introduction du club support, nécessité de signature d'une convention entre organisateur non affilié FFA et club support
- Reprise des textes relatifs à la course verticale
- Etc.

→ Il reste quelques points à revoir auprès du service juridique ainsi que quelques liens à vérifier.

Ce guide de la réglementation 2022 est proposé par la CNR à la validation du prochain Comité directeur.

→ A noter que le guide de l'organisateur n'a pas été revu et qu'il convient également de mettre à jour la liste des officiels (à voir avec Christine Mannevy).

Point sur les chaussures

Les règles WA relatives aux chaussures autorisées sont applicables aux championnats et courses internationales. Pour le running, en l'absence de chambre d'appel, ces règles sont très difficiles à appliquer :

- nombre trop important de coureurs,
- plus de 170 paires de chaussures validées sur une liste non exhaustive,
- non formation des officiels,
- pas de catalogue des modèles et une liste en évolution permanente,
- temps nécessaire à une validation avant un championnat, et avec enchaînement de courses.

→ Dans la pratique, il conviendrait de récupérer les chaussures pour les adresser à WA sur les podiums des championnats de France et lors de l'établissement d'un record.

Autres points

- Eric Jaffrelot sollicite le groupe réglementation pour la mise à jour relative à la partie running, des règles particulières techniques de la FFA (dernière mise à jour en 2018 – 2019). Actuellement, les sections 9 et 10 ne couvrent que les courses sur route et les cross et elles font un renvoi vers la réglementation World Athletics.
- Le groupe réglementation travaille sur le « nettoyage » des informations running sur le site FFA.
- Revoir le titre du document sur l'organisation des championnats de France de running : « Livret des règlements running », trop proche de celui sur la réglementation : « Réglementation running ».

9. FORMATION

Reprise des formations du Running - actualités

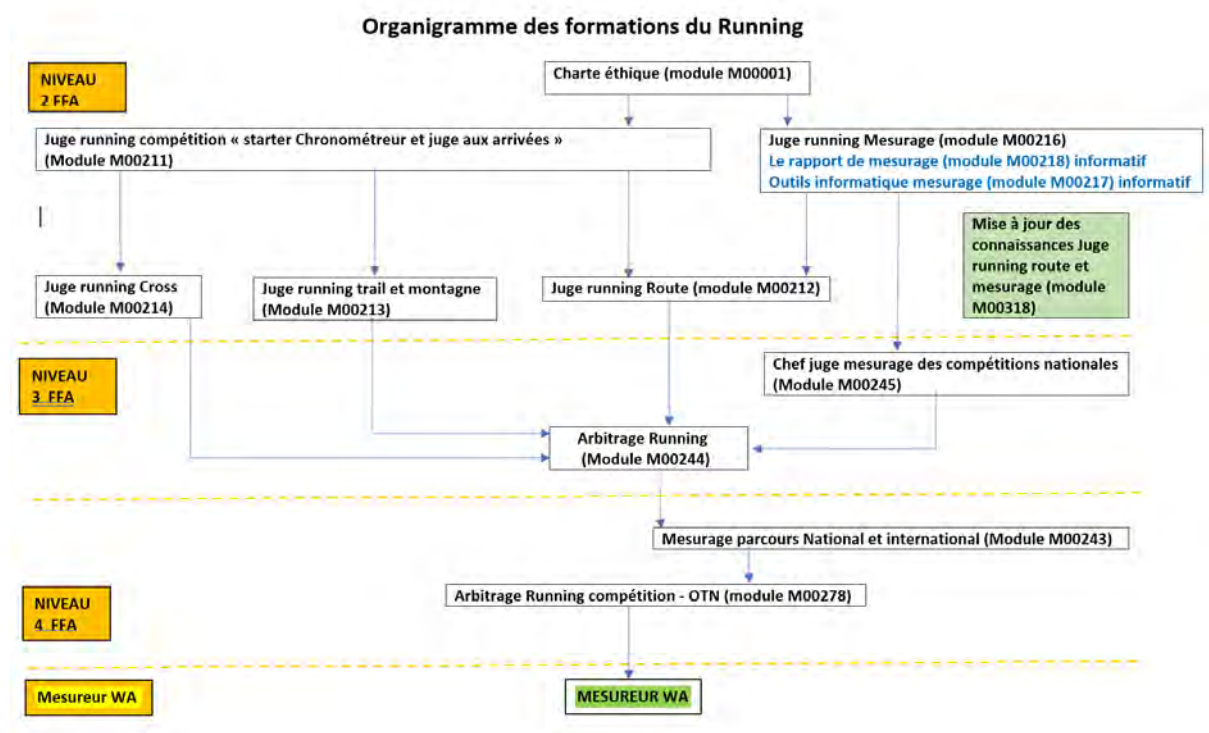
- Dans les tous prochains jours, une première nomination des 4 juges trail de la nouvelle génération interviendra.
- Les formateurs doivent créer ou faire créer l'évènement au plus tôt dans l'OFA pour déclencher leur accès à la partie formateur de la plateforme.
- Un module de mise à jour des connaissances a été créé pour le running (module M00318). Ce module n'intègre pour l'instant que la partie running route et mesurage. Il intégrera à terme les domaines cross et courses en milieu naturel.
- On attend une note de l'OFA sur la clarification des modalités de validation des examens. Les formateurs seront en copie de ces informations.
- L'OFA demande la mise à jour de la liste des contributeurs. Le groupe Formation de la CNR va intégrer la liste des contributeurs.

Recherche de candidatures pour la formation et examen des futurs chefs juges

Une circulaire visant à recenser les candidatures, à les étudier et valider les candidats ayant une expérience suffisante en mesurage, arbitrage est en cours d'élaboration.

En cette phase de redémarrage, avec la pénurie d'officiels running et de besoin de rajeunissement, il est plus qu'urgent d'avancer, ceci pour le bon déroulement des épreuves.

Rappel des modules disponibles pour le running



10. ASSISES DES 8 ET 9 OCTOBRE 2021 A VALENCE (DROME)

Philippe Pellois recense avec les participants les thèmes qui pourraient être abordés à l'occasion de ces assises :

- Suricate et la cotation du développement durable - Fabrice Dubuisson
- Label Univer Trail - Olivier Gui
- Contenu pédagogique du trail pour les petites catégories - Olivier Gui
- Formation des référents régionaux Univer Trail - Adrien Tarenne
- Clips vidéo - Patrice Binelli et Olivier Gui
- 40 ans de la CNR - Philippe Pellois
- Calendrier (Calorg), résultats (Siffa), prestataires agréés, site web athle.fr - Nicolas Pin

Philippe Pellois invite l'ensemble des membres de la CNR à réfléchir sur les thèmes éventuels en vue de l'ordre du jour de ces assises. Un groupe de travail se mettra en place pour leur organisation.

11. QUESTIONS DIVERSES CNR DU 19 JUIN 2021

Fabrice Dubuisson alerte la CNR sur l'existence d'écoles de trail non FFA.

Ces écoles sont mises en place par un coach professionnel non FFA, lequel forme des entraîneurs indépendants.

Un président de CDR demande que la FFA clarifie les choses.

➔ *Michel Huertas propose que ce président nous détaille davantage cette situation afin que les données soient transmises au service juridique.*

Il semble, en effet, que nous nous trouvions face à un réel problème de fond, semblable à ce que la FFA a déjà connu dans le domaine de la marche nordique où les coachs étaient partis vers l'extérieur.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'ellois', all enclosed within a large, horizontal oval stroke.

Philippe PELLOIS
PRESIDENT DE LA CNR